



ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE
MARIE PILA
ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE

Règlement financier général

Tarifs 2026-2027

- ***Page 2 – Règlement primaire***
- ***Page 5 – Règlement 6°, 5°, 4°***
- ***Page 10 – Règlement 3°, 2°***
- ***Page 15 – Règlement 1°, T°***



Règlement financier primaire

Tarifs 2026-2027

Annexe à la convention de scolarisation

L'inscription d'un enfant dans l'Établissement Marie Pila suppose l'acceptation du présent règlement financier.

Les modalités de facturation et de règlement sont détaillées ci-dessous.

A – La contribution des familles

La contribution des familles est calculée en fonction du quotient fiscal 2025 (revenus 2024) des parents. (Revenu / nombre de parts).

QTF compris entre		tranche
0 €	5 999 €	A
6 000 €	9 499 €	B
9 500 €	13 499 €	C
13 500 €	17 999 €	D
18 000 €	22 499 €	E
22 500 €	26 999 €	F
27 000 €	31 499 €	G
31 500 €	35 999 €	H
36 000 €	et plus	I

Contribution mensuelle (10 mensualités)

niveau	A	B	C	D	E	F	G	H	I
PRIMAIRE	52,20 €	64,50 €	76,80 €	85,00 €	89,10 €	93,20 €	101,40 €	105,50 €	117,80 €

Une remise "**Famille nombreuse**" de 15% est accordée automatiquement aux familles à partir de 3 enfants dans les Établissements de Carpentras sous tutelle de Notre-Dame de Vie : Marie Pila, Les Chênes.

Si un des enfants est scolarisé aux Chênes, la demande doit être faite dès la rentrée par la famille (imprimé à se procurer à l'accueil).

Cette contribution reste due même si des mesures de confinement empêchent en partie ou totalement la tenue des cours en présentiel.

Le personnel travaillant dans l'enseignement catholique bénéficie d'une remise de 30% sur la contribution scolaire. Une attestation employeur doit être remise à la rentrée au service facturation.

Dans le cas de familles séparées, le calcul est individualisé en fonction des revenus fiscaux de chaque parent et pondéré du taux de prise en charge de chaque parent.

Pour les parents ayant la même adresse fiscale mais établissant une déclaration séparée, les revenus et nombres de parts seront cumulés pour le calcul.

En cas de non fourniture de l'avis d'imposition, la tranche « I » sera appliquée.

B – La restauration

		Tarif Demi-Pension (10 mensualités)
Maternelle	Demi- pension	
	- 1 repas	23,75 €
	- 2 repas	47,50 €
	- 3 repas	71,25 €
	- 4 repas	95,00 €
Elémentaire	Demi- pension	
	- 1 repas	25,25 €
	- 2 repas	50,50 €
	- 3 repas	75,75 €
	- 4 repas	101,00 €

*Les tarifs indiqués tiennent compte du calendrier
ainsi que des dates de sortie des élèves en fin d'année scolaire.*

I. Facturation.

Modalités de règlement.

- ♦ Le règlement par **prélèvement** est préférable. Il s'effectue de la manière suivante :
1^{er} prélèvement forfaitaire de 80 € par enfant scolarisé le 5 septembre. Il est suivi de 9 autres prélèvements le 5 de chaque mois. Ces prélèvements tiendront compte du régime de l'élève : externe, demi-pensionnaire.
- ♦ Les règlements par carte bancaire depuis Ecole directe, par chèque (à l'ordre de : **Association Marie Pila**) ou par espèces sont également acceptés.

Attention

La facture est disponible sur **Ecole Directe** dans la deuxième quinzaine de septembre. **Cette facture est la seule de l'année.** Un échéancier indique le montant et les dates des 10 prélèvements.

En cas de règlement par chèque ou espèces, ceux-ci peuvent être effectués au début de chaque trimestre (Octobre – Janvier – Avril).

- ♦ En cas de prélèvements impayés, les frais bancaires pourront être facturés en complément.

2. Acompte.

Un acompte de 90 € est demandé au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant (à partir de 3 enfants : 180 € au total). Il est déduit de votre facture.

3. Fournitures et sorties scolaires.

Une somme de 45 € destinée à couvrir les frais inhérents aux fournitures de papeterie, d'arts plastiques, aux livres de lecture, aux animations et sorties éventuelles, sera intégrée à votre facture et répartie sur les mensualités.

4. Frais optionnels.

➤ **Demi-pension.**

Maternelle :

Les repas occasionnels sont acceptés au prix de **7,10 €** le repas.

Elémentaire :

Les repas occasionnels sont acceptés au prix de **7,50 €** le repas.

Les repas sont payés d'avance par alimentation du « porte-monnaie » de l'élève sur Ecole Directe (à privilégier) ou par versement à l'accueil.

En cas d'allergie constatée par un allergologue, un dossier de P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doit être constitué. Si l'enfant doit apporter son panier-repas, une participation de 35 € / mois sera facturée.

Les redevances de pension ou demi-pension sont réparties linéairement, et ne tiennent donc pas compte du nombre de jours de classe dans le mois. En cas de départ ou arrivée en cours d'année, la facture ou l'avoir restauration sera calculé suivant le nombre de repas initialement prévus à la date de facturation.

En cas d'absence à la demi-pension d'une durée supérieure à 6 repas consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de la demi-pension donneront lieu à un avoir. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical en cas de maladie.

Aucun changement n'est admis en cours de période. Les demandes sont à faire avant chacune des vacances scolaires.

➤ **Garderie / Etude.**

- **Garderie** est assurée de la sortie des classes jusqu'à 17h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi : **1.50 € la séance**. Le paiement se fait par alimentation du « porte-monnaie » de l'élève sur le site Ecole-Directe (à privilégier) ou par versement à l'accueil.
- **Etude (ou « garderie prolongée » pour les classes maternelles)** a lieu de 17h à 18h le lundi, mardi, jeudi : **3.00 € la séance**. Le paiement se fait par alimentation du « porte-monnaie » de l'élève sur le site Ecole-Directe (à privilégier) ou par versement à l'accueil.

4. Possibilité d'aide financière.

En cas de difficultés (perte d'emploi, ...) l'Etablissement est à votre écoute pour mettre en place des solutions d'aide. S'adresser au Service Facturation pour demander un dossier. La commission d'attribution statuera au vu du dossier et des pièces justificatives courant octobre et en février/mars.

5. Association des Parents d'Elèves (APEL)

Une présentation de l'APEL est incluse dans le dossier d'inscription / réinscription, ainsi qu'un formulaire à compléter. En cas d'adhésion, **la cotisation sera portée automatiquement sur la facture**. Le montant pour l'année scolaire 2026-27 s'élève à 24 € par famille.



ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE
MARIE PILA
ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE

Règlement financier 6^{ème} – 5^{ème} – 4^{ème}

Tarifs 2026-2027

Annexe à la convention de scolarisation

L'inscription d'un enfant dans l'Établissement Marie Pila suppose l'acceptation du présent règlement financier.

Les modalités de facturation et de règlement sont détaillées ci-dessous.

A – La contribution des familles

La contribution des familles est calculée en fonction du quotient fiscal 2025 (revenus 2024) des parents. (Revenu / nombre de parts).

QTF compris entre		tranche
0 €	5 999 €	A
6 000 €	9 499 €	B
9 500 €	13 499 €	C
13 500 €	17 999 €	D
18 000 €	22 499 €	E
22 500 €	26 999 €	F
27 000 €	31 499 €	G
31 500 €	35 999 €	H
36 000 €	et plus	I

Contribution mensuelle (10 mensualités)

niveau	A	B	C	D	E	F	G	H	I
6°5°4°	66,80 €	80,00 €	93,20 €	102,00 €	106,40 €	110,80 €	119,60 €	124,00 €	137,20 €

Une remise "**Famille nombreuse**" de 15% est accordée automatiquement aux familles à partir de 3 enfants dans les Établissements de Carpentras sous tutelle de Notre-Dame de Vie : Marie Pila, Les Chênes.

Si un des enfants est scolarisé aux Chênes, la demande doit être faite dès la rentrée par la famille (imprimé à se procurer à l'accueil).

Cette contribution reste due même si des mesures de confinement empêchent en partie ou totalement la tenue des cours en présentiel.

Le personnel travaillant dans l'enseignement catholique bénéficie d'une remise de 30% sur la contribution scolaire. Une attestation employeur doit être remise à la rentrée au service facturation.

Dans le cas de familles séparées, le calcul est individualisé en fonction des revenus fiscaux de chaque parent et pondéré du taux de prise en charge de chaque parent.

Pour les parents ayant la même adresse fiscale mais établissant une déclaration séparée, les revenus et nombres de parts seront cumulés pour le calcul.

En cas de non fourniture de l'avis d'imposition, la tranche « I » sera appliquée.

B – La restauration et l'internat

	Tarif normal (10 mensualités)
Demi-Pension - 1 repas - 2 repas - 3 repas - 4 repas	 25,25 € 50,50 € 75,75 € 101,00 €
	<i>Variante : plat chaud (voir page 5)</i>
Internat GARCONS (pension complète)	403 €
Internat FILLES (pension complète)	383 €

Les tarifs indiqués tiennent compte du calendrier ainsi que des dates de sortie des élèves en fin d'année scolaire.

I. Facturation.

Modalités de règlement.

- ♦ Le règlement par **prélèvement** est préférable. Il s'effectue de la manière suivante :
1^{er} prélèvement forfaitaire de 80 € par enfant scolarisé le 5 septembre (sauf internes : 380 €). Il est suivi de 9 autres prélèvements le 5 de chaque mois. Ces prélèvements tiendront compte du régime de l'élève : externe, demi-pensionnaire, interne.
- ♦ Les règlements par carte bancaire depuis Ecole Directe, par chèque (à l'ordre de : **Association Marie Pila**) ou par espèces sont également acceptés.

Attention

La facture est disponible sur **Ecole Directe** dans la deuxième quinzaine de septembre.

Cette facture est la seule de l'année. Un échéancier indique le montant et les dates des 10 prélèvements.

En cas de règlement par chèque ou espèces, ceux-ci peuvent être effectués en début de chaque trimestre (Octobre – Janvier – Avril).

- ♦ En cas de prélèvements impayés, les frais bancaires pourront être facturés en complément.

2. Acompte et caution.

Un acompte de 90 € est demandé au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant (à partir de 3 enfants : 180 € au total). Il est déduit de votre facture.

Les manuels scolaires sont prêtés par l'Établissement moyennant un chèque de caution donné le jour de la rentrée et rendu en fin d'année. Les livres non rendus ou inutilisables seront facturés au prix du neuf.

3. Autres Frais.

➤ **Demi-pension.**

Une carte nominative de passage au self est remise à chaque élève au début de l'année scolaire. Les élèves la présentent à la personne qui fait le pointage à chaque passage au self. Cette carte est automatiquement créditée lorsque la demi-pension est imputée sur la note de frais annuelle.

Les repas occasionnels sont acceptés sous réserve que la carte self ait été rechargée au préalable par paiement en ligne sur Ecole Directe ou bien à l'accueil de l'Aqueduc (1 repas = 8.10 €).

Aucun changement n'est admis en cours de période. Les demandes sont à faire avant chacune des vacances scolaires.

En cas d'absence à la demi-pension d'une durée supérieure à 6 repas consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de la demi-pension donneront lieu à un avoir. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas d'allergie constatée par un allergologue, un dossier de P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé à l'intendante. Si l'élève doit apporter son panier-repas, une participation de 20 € / mois sera facturée.

Les redevances de pension ou demi-pension sont réparties linéairement, et ne tiennent donc pas compte du nombre de jours de classe dans le mois. En cas de départ ou arrivée en cours d'année, la facture ou l'avoir restauration sera calculé suivant le nombre de repas initialement prévus à la date de facturation.

➤ **Internat.**

L'internat accueille les garçons (à partir de la 6^{ème}) sur le site de Saint-Joseph, 105 rue Duplessis.

L'internat accueille les filles (à partir de la 6^{ème}) sur le site de l'Aqueduc, 459 avenue Jean Moulin.

Le tarif comprend l'hébergement en chambre, le petit-déjeuner, du lundi midi au vendredi midi, le goûter et l'étude surveillée. Des activités sont proposées le mercredi après-midi.

En cas d'absence de l'internat d'une durée supérieure à 6 jours consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de la restauration donneront lieu à un avoir. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas d'absence de l'internat d'une durée supérieure à 30 jours consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de l'hébergement donneront lieu à un avoir sous déduction d'un forfait de 20%. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas de départ anticipé de l'élève, tout mois commencé est dû en totalité.

➤ **Association Sportive.**

Les activités sportives de l'Association sont assurées par les professeurs de sport de l'Établissement et ont lieu sur nos terrains entre 13h et 14h. La cotisation de 30 € par an (montant précisé à la rentrée) couvre une partie des frais de transport liés aux compétitions.

➤ **Abonnement Kwyk.**

En mathématiques, le site pédagogique « Kwyk » permet à chaque élève de faire des exercices autocorrigés, de s'évaluer, de progresser à son rythme et de bénéficier de tutoriels de façon autonome. Le suivi est personnalisé de la 6^{ème} à la Terminale ; il permet également de revoir des notions de l'année précédente, et de réviser avant la rentrée suivante puisque l'abonnement est valide de la rentrée au 31 août. L'abonnement de 10 € par an est porté directement sur la facture.

➤ **Espace Numérique de Travail : E.N.T.**

Chaque élève est abonné à l'E.N.T. d'Ecole Directe pour toute l'année 2026-27. L'abonnement est compris dans la scolarité.

- **Sorties scolaires, activités : 25 € / an** (porté sur la facture).

Le cas échéant, un complément pourra être demandé en classe en cours d'année. La participation aux sorties et calculées sur un effectif complet. La participation reste due en cas d'absence non justifiée par un certificat médical.

- **Voyages scolaires**

Des voyages scolaires peuvent être proposés durant l'année (ex : Echange France-Allemagne). Ils feront l'objet d'une facturation spéciale avec paiement sur Ecole Directe.

- **Classes à profil de 6^{ème}.**

Les activités pédagogiques pourront entraîner une dépense supplémentaire de 20 € à 60 € selon les profils.

- **Examens de Cambridge facultatifs.**

Une préparation à ces examens est dispensée pour les élèves de 5^{ème} qui le souhaitent par des enseignants rémunérés par l'Établissement (1h / semaine). Le tarif de cette préparation est de 135 € ; il est porté sur la facture annuelle.

En raison de la section européenne, il n'y a pas de préparation spécifique pour les 4^{èmes}.

Pour ceux qui passeront l'examen, les frais d'inscriptions seront facturés par l'Établissement pour le compte de Wall Street Institute, au moment de l'inscription. Ce prix dépend du niveau de l'examen. Les tarifs ne sont pas connus à ce jour mais varient entre 150 € et 310 €.

- **Etude du soir pour les externes et demi-pensionnaires.**

Elle se termine à 18h30 ou 18h45 le lundi, mardi et jeudi.

Il est préférable de prendre cette option d'étude à la rentrée, afin de la mettre sur la facture annuelle. La facturation de l'étude est forfaitaire et mensuelle : 22 € / mois.

Cependant, il est aussi possible de s'inscrire ponctuellement. Dans ce cas, le règlement se fait par alimentation du portemonnaie dédié. (3€ la séance)

4. Possibilité d'aide financière.

- **Bourse nationale de Collège** : dossier à remplir en septembre.

- **Aide à la demi-pension du Conseil départemental** pour les élèves dont les familles sont domiciliées en Vaucluse et bénéficiaires du RSA Socle ou Majoré : attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) à transmettre au Service Facturation.

- **Aides de l'Établissement** : en complément des Bourses nationales, l'Établissement est à votre écoute pour mettre en place des solutions d'aide en cas de difficultés (perte d'emploi, ...).

S'adresser au Service Facturation pour demander un dossier. La commission d'attribution statuera au vu du dossier et des pièces justificatives courant octobre et en février/mars.

5. Association des Parents d'Elèves (APEL).

Une présentation de l'APEL est incluse dans le dossier d'inscription / réinscription, ainsi qu'un formulaire à compléter. En cas d'adhésion, **la cotisation sera portée automatiquement sur la facture.**

Le montant pour l'année scolaire 2026-27 s'élève à 24 € par famille.

Restauration en 6^{ème} – 5^{ème} – 4^{ème}.

Il est possible de prendre le repas dans l'Établissement selon 2 formules :

-  **Repas formule complète : entrée, plat chaud, laitage, dessert**
-  **Repas formule plat chaud : seul le plat chaud est servi sans entrée et ni dessert.**

Il est possible d'opter pour des formules différentes selon les jours de la semaine,

(par exemple, sur 4 repas :

repas complet lundi et jeudi, formule « éco » mardi et vendredi.)

Le choix du nombre de repas par semaine et de la formule de chaque jour se fait à la rentrée, après communication des emplois du temps.

Cet engagement se fait pour l'année ou une période (les périodes changent à chacune des vacances scolaires). Il n'est pas possible de changer en cours de période.

Le repas occasionnel continue d'exister pour le repas complet uniquement.

Coût de la restauration en 6^{ème} – 5^{ème} – 4^{ème} (jours à préciser à la rentrée)						Par mois (10 mensualités)
4 jours par semaine	4 repas formule complète					101,00 €
	3 repas formule complète + 1 repas formule plat chaud					88.40 €
	2 repas formule complète + 2 repas formule plat chaud					75.80 €
	1 repas formule complète + 3 repas formule plat chaud					63.20 €
	4 repas formule plat chaud					50.20 €
3 jours par semaine	3 repas formule complète					75.75 €
	2 repas formule complète + 1 repas formule plat chaud					63.15 €
	1 repas formule complète + 2 repas formule plat chaud					50.55 €
	3 repas formule plat chaud					37.95 €
2 jours par semaine	2 repas formule complète					50.50 €
	1 repas formule complète + 1 repas formule plat chaud					37.90 €
	2 repas formule plat chaud					25.30 €
1 jour par semaine	1 repas formule complète					25.25 €
	1 repas formule plat chaud					12.65 €



Règlement financier 3^{ème} – 2^{nde}

Tarifs 2026-2027

Annexe à la convention de scolarisation

L'inscription d'un enfant dans l'Établissement Marie Pila suppose l'acceptation du présent règlement financier. Les modalités de facturation et de règlement sont détaillées ci-dessous.

A – La contribution des familles

La contribution des familles est calculée en fonction du quotient fiscal 2025 (revenus 2024) des parents. (Revenu / nombre de parts).

QTF compris entre		tranche
0 €	5 999 €	A
6 000 €	9 499 €	B
9 500 €	13 499 €	C
13 500 €	17 999 €	D
18 000 €	22 499 €	E
22 500 €	26 999 €	F
27 000 €	31 499 €	G
31 500 €	35 999 €	H
36 000 €	et plus	I

Contribution mensuelle (10 mensualités)

niveau	A	B	C	D	E	F	G	H	I
3 ^e 2 ^e	80,80 €	95,50 €	110,20 €	120,00 €	124,90 €	129,80 €	139,60 €	144,50 €	159,20 €

Une remise "**Famille nombreuse**" de 15% est accordée automatiquement aux familles à partir de 3 enfants dans les Établissements de Carpentras sous tutelle de Notre-Dame de Vie : Marie Pila, Les Chênes.

Si un des enfants est scolarisé aux Chênes, la demande doit être faite dès la rentrée par la famille (imprimé à se procurer à l'accueil).

Cette contribution reste due même si des mesures de confinement empêchent en partie ou totalement la tenue des cours en présentiel.

Le personnel travaillant dans l'enseignement catholique bénéficie d'une remise de 30% sur la contribution scolaire. Une attestation employeur doit être remise à la rentrée au service facturation.

Dans le cas de familles séparées, le calcul est individualisé en fonction des revenus fiscaux de chaque parent et pondéré du taux de prise en charge de chaque parent.

Pour les parents ayant la même adresse fiscale mais établissant une déclaration séparée, les revenus et nombres de parts seront cumulés pour le calcul.

En cas de non fourniture de l'avis d'imposition, la tranche « I » sera appliquée.

B – La restauration et l'internat

	Tarif Demi-Pension (10 mensualités)
Demi- pension - 1 repas - 2 repas - 3 repas - 4 repas - 5 repas	27,00 € 54,00 € 81,00 € 108,00 € 135,00 €
Internat Garçons Site de Saint-Joseph (pension complète)	445 €
Internat Filles Site de l'Aqueduc (pension complète)	399 €

**Les tarifs indiqués tiennent compte du calendrier,
des stages et des dates de sortie en fin d'année scolaire.**

I. Facturation.

Modalités de règlement.

- ♦ Le règlement par **prélèvement** est préférable. Il s'effectue de la manière suivante :
1^{er} prélèvement forfaitaire de 80 € par enfant scolarisé le 5 septembre (sauf internes : 390 €). Il est suivi de 9 autres prélèvements le 5 de chaque mois. Ces prélèvements tiendront compte du régime de l'élève : externe, demi-pensionnaire, interne.
- ♦ Les règlements par carte bancaire depuis Ecole Directe, par chèque (à l'ordre de : **Association Marie Pila**) ou par espèces sont également acceptés.

Attention

La facture est disponible sur **Ecole Directe** dans la deuxième quinzaine de septembre. **Cette facture est la seule de l'année.** Un échéancier indique le montant et les dates des 10 prélèvements.

En cas de règlement par chèque ou espèces, nous demandons aux familles de respecter l'échéancier fixé en début d'année.

- ♦ En cas de prélèvements impayés, les frais bancaires pourront être facturés en complément.

2. Acompte et caution.

Un acompte de 90 € est demandé au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant (à partir de 3 enfants : 180 € au total). Il est déduit de votre facture.

En troisième, les manuels scolaires sont prêtés par l'Établissement moyennant un chèque de caution donné lors de la remise des livres et rendu en fin d'année. Les livres non rendus ou inutilisables seront facturés au prix du neuf.

En seconde, les élèves sont équipés de tablettes et manuels numériques. Des indications seront données à la rentrée.

3. Autres frais.

➤ **Demi-pension.**

Une carte nominative de passage au self est remise à chaque élève au début de l'année scolaire. Les élèves la présentent à la personne qui fait le pointage à chaque passage au self. Cette carte est automatiquement créditée lorsque la demi-pension est imputée sur la note de frais annuelle.

Les repas occasionnels sont acceptés sous réserve que la carte self ait été rechargée au préalable par paiement en ligne sur Ecole Directe ou bien à l'accueil (1 repas = 9,00 €).

Aucun changement n'est admis en cours de période. Les demandes sont à faire avant chacune des vacances scolaires.

En cas d'absence à la demi-pension d'une durée supérieure à 6 repas consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de la demi-pension donneront lieu à un avoir. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas d'allergie constatée par un allergologue, un dossier de P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé à l'Établissement. Si l'élève doit apporter son panier-repas, une participation de 22 € / mois sera facturée.

Les redevances de pension ou demi-pension sont répartis linéairement, et ne tiennent donc pas compte du nombre de jours de classe dans le mois. En cas de départ ou arrivée en cours d'année, la facture ou l'avoir restauration sera calculé suivant le nombre de repas initialement prévus à la date de facturation.

➤ **Internat.**

L'internat des garçons se situe sur le site de Saint-Joseph, 105 rue Duplessis.

L'internat des filles se situe sur le site de l'Aqueduc, 459 avenue Jean Moulin. Pour les **filles internes**, prévoir une contribution supplémentaire de l'ordre de 110 € pour les transports entre l'internat et le site de Saint-Joseph (à verser en juillet à Trans' CoVe).

Le tarif comprend l'hébergement en chambre, le petit-déjeuner, les repas du lundi midi au vendredi midi, le goûter et l'étude surveillée.

En cas d'absence de l'internat d'une durée supérieure à 6 jours consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de la restauration donneront lieu à un avoir. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas d'absence de l'internat d'une durée supérieure à 30 jours consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de l'hébergement donneront lieu à un avoir sous déduction d'un forfait de 20%. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas de départ anticipé de l'élève, tout mois commencé est dû en totalité.

➤ **Association Sportive.**

Les activités sportives de l'Association sont assurées par les professeurs de sport de l'Établissement et ont lieu dans l'Établissement. La cotisation de 30 € par an (montant précisé à la rentrée) couvre une partie des frais de transport liés aux compétitions.

➤ **Abonnement Kwyk.**

Le site pédagogique « Kwyk » permet à chaque élève de faire des exercices autocorrigés, de s'évaluer, de progresser à son rythme et de bénéficier de tutoriels de façon autonome. Le suivi est personnalisé de la 6^{ème} à la Terminale ; il permet également de revoir des notions de l'année précédente, et de réviser avant la rentrée suivante puisque l'abonnement est valide de la rentrée au 31 août.

En 3^{ème}, mathématiques : l'abonnement de 10 € par an est porté directement sur la facture.

En Seconde, mathématiques et physique : l'abonnement est de 14 € par an, porté directement sur la facture.

➤ **Espace Numérique de Travail : E.N.T.**

Chaque élève est abonné à l'E.N.T. d'Ecole Directe pour toute l'année 2026-27. L'abonnement est compris dans la contribution.

➤ **Copies doubles**

Afin d'assurer une égalité de traitement entre les élèves durant les contrôles écrits, l'Établissement fournit les copies doubles nécessaires à ces épreuves. Une participation aux frais de 4€ est inscrite sur la facture annuelle.

➤ **Sorties scolaires, activités.**

En 3^{ème} :

- La formation aux premiers secours est dispensée ; elle permet d'obtenir le diplôme « PSCI ».

La participation aux frais est de 25 € (portée sur la facture) ; l'autre moitié du coût total est assumée par l'Établissement.

- Un séjour d'intégration est organisé au Laus. La participation demandée sera portée sur la facture et lissée sur les 10 mois.

En Seconde :

Si des sorties ou des activités sont proposées au cours de l'année, le règlement se fera directement par création d'un porte-monnaie spécifique sur Ecole Directe.

➤ **Cours d'Anglais facultatifs.**

Une préparation aux examens de Cambridge en 2^{de} est dispensée par des enseignants rémunérés par l'Établissement (1h / semaine).

Le tarif de cette préparation est de 135 € ; il est porté sur la facture annuelle.

Pour ceux qui passeront l'examen, un prix sera demandé au moment de l'inscription, qui sera facturé par l'Établissement pour le compte de Wall Street Institute. Ce prix dépend du niveau de l'examen. Les tarifs ne sont pas connus à ce jour mais varient entre 150 € et 310 €.

4. Possibilité d'aide financière.

- **Bourse nationale** (sous réserve de modification de procédure de l'Etat)
 - de Collège : dossier à remplir en septembre,
 - de Lycée : renseignements à demander au secrétariat en septembre.
- **Aide à la demi-pension du Conseil départemental** pour les élèves de 3^{ème} dont les familles sont domiciliées en Vaucluse et bénéficiaires du RSA Socle ou Majoré : attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) à transmettre au Service Facturation.
- **Aides de l'Établissement** : en complément des Bourses nationales, l'Établissement est à votre écoute pour mettre en place des solutions d'aide en cas de difficultés (perte d'emploi, ...).

S'adresser au Service Facturation pour demander un dossier. La commission d'attribution statuera au vu du dossier et des pièces justificatives courant octobre et en février/mars.

.

5. Association des Parents d'Elèves (APEL).

Une présentation de l'APEL est incluse dans le dossier d'inscription / réinscription, ainsi qu'un formulaire à compléter. En cas d'adhésion, **la cotisation sera portée automatiquement sur la facture.**

Le montant pour l'année scolaire 2026-27 s'élève à 24 € par famille.



Règlement financier 1^{ère} – Terminale

Tarifs 2026-2027

Annexe à la convention de scolarisation

L'inscription d'un enfant dans l'Établissement Marie Pila suppose l'acceptation du présent règlement financier.

Les modalités de facturation et de règlement sont détaillées ci-dessous.

A – La contribution des familles

La contribution des familles est calculée en fonction du quotient fiscal 2025 (revenus 2024) des parents.
(Revenu / nombre de parts).

QTF compris entre		tranche
0 €	5 999 €	A
6 000 €	9 499 €	B
9 500 €	13 499 €	C
13 500 €	17 999 €	D
18 000 €	22 499 €	E
22 500 €	26 999 €	F
27 000 €	31 499 €	G
31 500 €	35 999 €	H
36 000 €	et plus	I

Contribution mensuelle (10 mensualités)

niveau	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1 ^{er} T°	88,40 €	104,00 €	119,60 €	130,00 €	135,20 €	140,40 €	150,80 €	156,00 €	171,60 €

Une remise "**Famille nombreuse**" de 15% est accordée automatiquement aux familles à partir de 3 enfants dans les Établissements de Carpentras sous tutelle de Notre-Dame de Vie : Marie Pila, Les Chênes.

Si un des enfants est scolarisé aux Chênes, la demande doit être faite dès la rentrée par la famille (imprimé à se procurer à l'accueil).

Cette contribution reste due même si des mesures de confinement empêchent en partie ou totalement la tenue des cours en présentiel.

Le personnel travaillant dans l'enseignement catholique bénéficie d'une remise de 30% sur la contribution scolaire. Une attestation employeur doit être remise à la rentrée au service facturation.

Dans le cas de familles séparées, le calcul est individualisé en fonction des revenus fiscaux de chaque parent et pondéré du taux de prise en charge de chaque parent.

Pour les parents ayant la même adresse fiscale mais établissant une déclaration séparée, les revenus et nombres de parts seront cumulés pour le calcul.

En cas de non fourniture de l'avis d'imposition, la tranche « I » sera appliquée.

B – L'internat

	Tarif Internat (10 mensualités)
Internat Garçons Avec cafétéria Site de Saint-Joseph (pension complète)	445 €
Internat Filles (***) Avec cafétéria Site de l'Aqueduc (pension complète)	399 €

Les tarifs indiqués tiennent compte du calendrier ainsi que des dates prévisionnelles de sortie des élèves en fin d'année scolaire.

I. Facturation.

Modalités de règlement.

- ♦ Le règlement par **prélèvement** est préférable. Il s'effectue de la manière suivante :
1^{er} prélèvement forfaitaire de 80 € par enfant scolarisé le 5 septembre (sauf internes : 390 €). Il est suivi de 9 autres prélèvements le 5 de chaque mois. Ces prélèvements tiendront compte du régime de l'élève : externe, demi-pensionnaire, interne.
- ♦ Les règlements par carte bancaire depuis Ecole Directe, par chèque (à l'ordre de : **Association Marie Pila**) ou par espèces sont également acceptés.

Attention

La facture est disponible sur **Ecole Directe** dans la deuxième quinzaine de septembre. **Cette facture est la seule de l'année.** Un échéancier indique le montant et les dates des 10 prélèvements.

En cas de règlement par chèque ou espèces, nous demandons aux familles de respecter l'échéancier fixé en début d'année.

- ♦ En cas de prélèvements impayés, les frais bancaires pourront être facturés en complément.

2. Acompte.

Un acompte de 90 € est demandé au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant (à partir de 3 enfants : 180 € au total). Il est déduit de votre facture.

Les élèves sont équipés de tablettes et manuels numériques. Des indications seront données à la rentrée.

3. Autres frais.

➤ **Cafétéria.**

La carte d'accès au système de restauration s'appuie sur un compte prépayé que l'on peut créditer par paiement en ligne sur Ecole Directe (à privilégier) ou bien à l'accueil de l'Établissement (par chèque ou en espèces). Seules sont débitées les prestations consommées.

En cas d'allergie constatée par un allergologue, un dossier de P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé à l'Établissement. Si l'élève doit apporter son panier-repas, une participation de 22 € / mois sera facturée.

➤ **Internat.**

L'internat accueille les garçons (à partir de la 6^{ème}) sur le site de Saint-Joseph, 105 rue Duplessis.

L'internat accueille les filles (à partir de la 6^{ème}) sur le site de l'Aqueduc, 459 avenue Jean Moulin. Pour les **filles internes**, prévoir une contribution supplémentaire de l'ordre de 110 € pour les transports entre l'internat et le site de Saint-Joseph (à verser en juillet à Trans' CoVe).

Le tarif comprend l'hébergement en chambre, le petit-déjeuner, la demi-pension du midi et du soir, le goûter et l'étude surveillée. Des activités sont proposées le mercredi après-midi.

En cas d'absence de l'internat d'une durée supérieure à 6 jours consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de la restauration donneront lieu à un avoir. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas d'absence de l'internat d'une durée supérieure à 30 jours consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de l'hébergement donneront lieu à un avoir sous déduction d'un forfait de 20%. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas de départ anticipé de l'élève, tout mois commencé est dû en totalité.

Les redevances de pension sont réparties linéairement, et ne tiennent donc pas compte du nombre de jours de classe dans le mois.

➤ **Association Sportive.**

Les activités sportives de l'Association sont assurées par les professeurs de sport de l'Établissement et ont lieu dans l'Établissement. La cotisation de 30 € par an (montant précisé à la rentrée) couvre une partie des frais de transport liés aux compétitions.

➤ **Abonnement Kwyk.**

Pour les élèves qui ont spécialité ou option mathématique, le site pédagogique « Kwyk » permet à chacun de faire des exercices autocorrigés, de s'évaluer, de progresser à son rythme et de bénéficier de tutoriels de façon autonome. Le suivi est personnalisé de la 6^{ème} à la Terminale ; il permet également de revoir des notions de l'année précédente, et de réviser avant la rentrée suivante puisque l'abonnement est valide de la rentrée au 31 août.

L'abonnement de 10 € par an est porté directement sur la facture.

➤ **Espace Numérique de Travail : E.N.T.**

Chaque élève est abonné à l'E.N.T. d'Ecole Directe pour toute l'année 2026-27. L'abonnement est compris dans la scolarité.

➤ **Copies doubles**

Afin d'assurer une égalité de traitement entre les élèves durant les contrôles écrits, l'Établissement fournit les copies doubles nécessaires à ces épreuves. Une participation aux frais de 4€ est inscrite sur la facture annuelle

➤ **Sorties scolaires, activités.**

Si des sorties ou des activités sont proposées au cours de l'année, le règlement se fera directement par création d'un porte-monnaie spécifique sur Ecole Directe.

➤ **Cours d'Anglais facultatifs.**

Une préparation à l'examen FCE (First Certificate in English) de Cambridge est dispensée par des enseignants rémunérés par l'Établissement (1h / semaine).

Le tarif de cette préparation est de 135 € ; il est porté sur la facture annuelle.

Pour ceux qui passeront l'examen, un prix sera demandé au moment de l'inscription, qui sera facturé par l'Établissement pour le compte de Wall Street Institute. Ce coût dépend du niveau de l'examen. Le tarif n'est pas connu à ce jour mais est d'environ 300 €.

➤ **Sciences :**

- En 1^{ère} et en Terminale spécialité SVT, un stage de géologie sera organisé durant le 1^{er} trimestre. Le coût sera de 270€ pour les premières et 290€ pour les terminales.

4. Possibilité d'aide financière.

➤ **Bourse nationale de Lycée** : renseignements à demander au secrétariat en septembre.

➤ **Aides de l'Établissement** : en complément des Bourses nationales, l'Établissement est à votre écoute pour mettre en place des solutions d'aide en cas de difficultés (perte d'emploi, ...). S'adresser au Service Facturation pour demander un dossier. La commission d'attribution statuera au vu du dossier et des pièces justificatives courant octobre et en février/mars.

5. Association des Parents d'Elèves (APEL).

Une présentation de l'APEL est incluse dans le dossier d'inscription / réinscription, ainsi qu'un formulaire à compléter. En cas d'adhésion, **la cotisation sera portée automatiquement sur la facture.**

Le montant pour l'année scolaire 2026-27 est de 24 € par famille.